

# CONTRAT DE FORMATION

**(ARTICLES L 6353-3 ET L.6353-7 DU CODE DU TRAVAIL)**

## FORMATION CQP INITIATEUR VOILE

**Nom et adresse du bénéficiaire:**

**Nom de l'organisme de formation :**

**BONIFACIO WINDSURF/OUTDOOR CORSICA SARL**

**Code d'activité : 4764**

**Numéro SIRET : 81009706300012**

**Adresse : PADURELLA 20169 Bonifacio**

**Centre de formation habilité par la FFV, N° FFVoile : C2AS10**

1. Objet, nature de la formation	3
2. Composantes de la formation	3
3. Pré-requis à l'entrée en formation	3
4. Calendrier de la formation et engagement de participation	4
5. Prix de la formation	5
5.1. Délai de rétractation	5
5.2. Dispositions financières	5
5.3. Interruption du stage	5
5.4. Cas de différend	5
6. Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action	5
7. Moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvres	6
7.1. Équipe pédagogique et taux d'encadrement	6
<p>La formation est assurée par Guillaume Baldeck, formateur national FFV, et Cristelle Baud formatrice régionale FFV. En conformité avec le règlement des diplômes CQP-IV, le nombre de stagiaires est limité à 4 par session afin de respecter le taux d'encadrement lors des phases de tutorat. Les apports théoriques et les séances en auto-encadrement sont encadrés alternativement par l'un des formateurs.</p>	
7.2. Déroulement pédagogique	6
7.3. Moyens techniques du centre de formation	10
• Documentation pédagogique	10
7.4. Documentation pédagogique	10
8. Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action	10
9. Sanction de la formation	12

## 1. Objet, nature de la formation

Le Bonifacio Windsurf organise une session de formation CQP-IV conformément au règlement des diplômes CQP-IV établi par la FFV par délégation du CPNEF Sport.

Le CQP-IV permet l'animation et l'initiation à la pratique de la voile sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques et sportives de niveau IV ou supérieur dans la limite de 500 heures par an.

## 2. Composantes de la formation

Activités de sécurisation des pratiques organisées
UCC1: Sécuriser le contexte de la pratique
UCC2: Favoriser le développement d'attitudes préventives chez le pratiquant
Activités d'animation des pratiques organisées
UCC3: Permettre un temps de pratique maximale
UCC4: Entretenir l'engagement du pratiquant
Activités d'enseignement de la voile
UCC5: Intervenir pour accélérer le progrès du pratiquant
UCC6: Évaluer le niveau d'autonomie du pratiquant

## 3. Pré-requis à l'entrée en formation

- Être licencié à la FFV.
- Disposer d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la voile en compétition de moins de 3 mois avant l'entrée en formation.
- Justifier de 240 heures de navigation en planche à voile
- Être titulaire du **permis côtier**.

Maîtriser la conduite et le pilotage courant d'un bateau à moteur (justifier d'un diplôme de capacité de conduite à moteur pour la navigation de plaisance en mer.

- Être titulaire d'un **brevet de premiers secours PSC1**.

Maîtriser la conduite à tenir face à un blessé.

Connaître la démarche d'assistance face à un blessé ou à une personne en détresse (protéger, faire un bilan, alerter, secourir).

Réaliser les gestes de premiers secours auprès d'un plaisancier blessé ou en situation de détresse (mettre à l'abri dans les meilleurs délais et alerter selon les procédures d'usage).

- Avoir établie une **attestation de natation**.

Attestation de nage sur 100 mètres avec passage sous un obstacle de 1 mètre de long.

Savoir nager dans des conditions normales, sans difficulté particulière, et s'immerger peu profondément pour franchir un obstacle flottant.

#### 4. Calendrier de la formation et engagement de participation

Le calendrier de la formation suit le calendrier scolaire. Il comporte 2 sessions de formations pédagogiques, l'une à la Toussaints et à Pâques l'année suivante l'autre durant les vacances scolaires d'été. En octobre et en juin ont également lieu des sessions de certification du N5 Windsurf pré-requis à l'entrée en formation pédagogique.

Le volume horaire total pour la formation pédagogique des UCC1 à UCC6 est de 175 heures.

Le volume horaire pour chaque formation Niveau technique 5 Windsurf est de 35 heures.

X		Dates	Actions de formations
	N4	Du lundi 8 avril au vendredi 12 avril 2019	formation et certification UCT1 N4Windsurf
	N4	du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2019	formation et certification UCT1 N4Windsurf
	N4	Du lundi 24 juin au vendredi 28 juin 2019	formation et certification UCT1 N4Windsurf
	S1	Du 15 au 19 Avril 2019	Formation et certification UCC1 sécuriser la pratique
	S1	Du 1 au 5 juillet 2019	Formation et certification UCC1 sécuriser la pratique
	S2 à S5	Du lundi 22 avril au vendredi 14 juin 2019	UCC 2 à 6
	S2 à S5	Du lundi 8 juillet au vendredi 30 aout 2019	UCC 2 à 6

Le bénéficiaire s'engage à assurer sa présence aux sessions de formation cochées ci-dessus.

## **5. Prix de la formation**

### **5.1. Délai de rétractation**

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

### **5.2. Dispositions financières**

Le prix de l'action de formation pédagogique de l'UCC1 à l'UCC6 est fixé à 1250€ Hors Taxe + la TVA 20 % soit 1500€ TTC.

Le prix de l'action de formation technique niveau 5 FFV Windsurf est fixé à 375€ TTC.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes : 375€ TTC à chaque début de semaine de formation.

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5.1 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 375€ correspondant à la première semaine de formation.

Le stagiaire peut être sélectionné par le club pour régler sa formation contre 4 semaines de bénévolats à définir sur les plannings respectifs de chacun.

### **5.3. Interruption du stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : chaque semaine de formation effectuée est due ainsi qu'une semaine supplémentaire. Les autres semaines non effectuées ne sont pas dues.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : chaque semaine de formation effectuée est due. Les autres semaines non effectuées ne sont pas dues.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### **5.4. Cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Ajaccio sera seul compétent pour régler le litige.

## **6. Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action**

Afin de justifier du bon suivi de la formation par le bénéficiaire, une feuille de présence est signée par les stagiaires et le formateur par demi-journée de formation.

## 7. Moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvre

### 7.1. Équipe pédagogique et taux d'encadrement

La formation est assurée par Guillaume Baldeck, formateur national FFV, et Cristelle Baud formatrice régionale FFV. En conformité avec le règlement des diplômes CQP-IV, le nombre de stagiaires est limité à 4 par session afin de respecter le taux d'encadrement lors des phases de tutorat. Les apports théoriques et les séances en auto-encadrement sont encadrés alternativement par l'un des formateurs.

Formateurs Nationaux responsables de la formation :

NOM	Prénom	N° de licence FFV
<b>BAUD</b>	<b>Cristelle</b>	<b>1190951Z</b>

Liste des formateurs nationaux et régionaux FFVoile habilités intervenants :

NOM	Prénom	N° de licence FFV
<b>DEVILLERS</b>	<b>Jeremie</b>	<b>1258592J</b>
<b>BALDECK</b>	<b>Guillaume</b>	<b>1189476N</b>

- J'atteste avoir informé l'ensemble des formateurs et obtenu leur accord pour participer au présent dispositif de formation.

Autre personnel intervenant dans la formation hors équipe pédagogique (pompier, secouriste...)

- **Arnaud Montel** : maintenance nautique
- **Jérémie Devillers** : environnement marin, moniteur Windfoil
- **Frederic Voinnet** : Paddle, animation enfant
- **Anne Laure Le Duff** : sens marin, environnement

### 7.2. Déroulement pédagogique

Les **ateliers à terre** sont constitués des TP issus de la mallette du formateur FFV; d'apports théoriques; de débriefings et d'entretiens individuels.

L'**auto-encadrement** est mis en place principalement la semaine 1, les semaines suivantes lors de l'**alternance** le moniteur-stagiaire intervient progressivement sur du public-support clients du club soit par tranche de 1h30 lors de cours collectifs soit par tranche de 1h pour les cours particuliers.

Les **objectifs** sont les items prioritairement travaillés en fonctions des ateliers et des situations vécues.

Le **contenu** définit les thématiques abordées permettant d'atteindre les objectifs de compétences.

S1	ateliers à terre	auto-encadrement	Objectifs	Contenu
UCC1	4h 30min	18h 30min	items a) b) c) d)	Réglementations; analyse d'accident; check-list de sécurité (site, conditions et matériel); conduite d'embarcations de sécurité et remorquage; interventions d'urgences simulées; procédures de communication d'urgence
UCC1			<b>Certification de l'UCC1 en fin de semaine.</b> Épreuve pratique n° 1: mise en situation d'urgence simulée en auto-encadrement + analyse d'accident.	
UCC2	6h 0min	0h 0min	items a) b) c) d)	consignes de sécurité; consignes de circulation; communication à distance; départ/arrivée de plage
UCC3	3h 0min	3h 0min	items a) d)	fonctionnement du club; préparation/rangement du matériel; check-list d'organisation
	13h 30min	21h 30min		35h 0min

S2	ateliers à terre	alternance	Objectifs	Contenu
UCC2	2h 30min	12h 0min	items a) b) c) d)	adaptation de la sécurité aux différents publics; consignes de sécurité; consignes de circulation; communication à distance; départ/arrivée de plage; échauffements
UCC2			<b>Certification de l'UCC2 durant la semaine.</b> Epreuve pratique n° 2: épreuve au poste de travail constituée de 3 séquences d'évaluation – suivi de 3 entretiens de retour d'expérience.	
UCC3	3h 0min	0h 0min	items b) c)	séquençage et organisation type d'une journée; rythme et besoins physiologiques des publics

S2	ateliers à terre	alternance	Objectifs	Contenu
UCC3	3h 0min	3h 0min	items a) b) c) d)	prise en charge de l'organisation de plusieurs cours collectifs et/ou particuliers
UCC4	4h 30min	0h 0min	items b) c) d)	préparation de séance en fonction des projets; mise en place; adaptation du matériel; attitude et empathie du moniteur; dynamique de groupe
UCC5	3h 0min	0h 0min	items a) b)	méthode d'analyse de pratique;
UCC6	1h30	0h 0min	item b)	étude de la carte de progression; distinction progression et niveau d'autonomie;
UCC4	1h 30min	2h 30min	item a) b)	distinction attentes et projets; accueil des publics et orientation vers les produits du club
UCC6			item d)	
UCC1	Possibilité de rattrapage de l'UCC1 et report de certains objectifs sur la semaine suivante			
	17h 30min	17h 30min		35h 0min

S3	ateliers à terre	alternance	Objectifs	Contenu
UCC3		7h 30min	items a) b) c) d)	prise en charge de l'organisation de plusieurs cours collectifs et/ou particuliers
UCC3			<b>Certification de l'UCC3 durant la semaine.</b> Epreuve pratique n° 2: épreuve au poste de travail constituée de 3 séquences d'évaluation – suivi de 3 entretiens de retour d'expérience.	
UCC4		7h 30min	items b) c) d)	préparation de séance en fonction des projets; mise en place; adaptation du matériel; attitude et empathie du moniteur; dynamique de groupe
UCC4			<b>Certification de l'UCC4 durant la semaine.</b> Epreuve pratique n° 2: épreuve au poste de travail constituée de 3 séquences d'évaluation – suivi de 3 entretiens de retour d'expérience.	
UCC5	3h 30min	5h 0min	item c) d)	modalités d'intervention; simplification et complexification
UCC4	1h 30min	2h 30min	item a) b)	distinction attentes et projets; accueil des publics et orientation vers les produits du club
UCC6			item d)	
UCC5	0h 0min	4h 30min	items a) b)	méthode d'analyse de pratique; conduite d'embarcation et de support afin se placer pour observer et analyser
UCC6	0h	3h00	item b)	mise en lien observation et carte de progression

S3	ateliers à terre	alternance	Objectifs	Contenu
UCC6	1h30	3h 0min	item c)	modalités d'évaluation des niveaux d'autonomie 1 à 3
UCC2	Possibilité de rattrapage de l'UCC2 et report de certains objectifs sur la semaine suivante			
	5h 0min	30h 0min		35h 0min

S4	ateliers à terre	alternance	Objectifs	Contenu
UCC5	3h 0min	17h 30min	items a) b) c) d)	mise en oeuvre des méthodologies d'observation, d'analyse et de remédiations (intervention, adaptation)
UCC5			<b>Certification de l'UCC5 durant la semaine.</b> Epreuve pratique n° 3: épreuve d'analyse de pratique réelle + épreuve d'analyse vidéo	
UCC6	4h 30min	10h 0min	items a)	critères de réussite; feedback; débriefing
UCC3	Possibilité de rattrapage des UCC3 et UCC4 et report de certains objectifs sur la semaine suivante			
UCC4				
	7h 30min	27h 30min		35h 0min

S5	ateliers à terre	alternance	Objectifs	Contenu
UCC6	2h 30min	32h 30min	items a) b) c) d)	bilan de stage; enquête de satisfaction; mise en pratique de l'évaluation continue;
UCC6			<b>Certification de l'UCC6 durant la semaine.</b> Epreuve pratique n° 4. épreuve au poste de travail constituée de: un débriefing de séance; une situation globale de navigation de niveau 1-2; un bilan de stage	
UCC5	Possibilité de rattrapage de l'UCC5 et report de certains objectifs sur les 3 semaines suivantes			
	2h 30min	32h 30min		35h 0min
Durée totale	46h 0min	129h 0min		175h 0min

### 7.3. Moyens techniques du centre de formation

- 4 embarcations de sécurité de 9,9 CV, 9,9 CV, 20 CV et 100 CV
- planches à dérive et planches de funboard
- mini SUP gonflables convertibles / SUP planche à voile
- voile école à partir de 1m<sup>2</sup> et jusqu'à 7,3m<sup>2</sup>
- salle de cours en plein air
- planchettes de prise de notes, tableaux Veleda et ordinateur avec connexion internet
- Documentation pédagogique

### 7.4. Documentation pédagogique

Outils pédagogiques et autres ressources	pratiquant	moniteur stagiaire	formateur
textes réglementaires (DIV240, code du sport, recommandations FFV, DSI)		✓	✓
Affiches des différents niveaux	✓	✓	✓
Carte de progression FFV	✓	✓	✓
Livret de certification FFV	✓	✓	✓
Livre « Enseigner la voile » FFV		✓	✓
Guide « comprendre la démarche d'enseignement » FFV		✓	✓
Mallette du formateur FFV			✓
<a href="http://media.ffvoile.fr">http://media.ffvoile.fr</a>		✓	✓
Guide de suivi de formation du moniteur FFV		✓	✓
Guide du formateur FFV			✓

## 8. Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

Les évaluations certificatives sont effectuées en conformité avec les Annexes 2 et 8 du règlement des diplômes CQP-AMV.

UCC	type d'épreuve
UCC1	<p>Épreuve n°1:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• parcours sécu (évaluation des conditions météo et de la zone de navigation, récupération d'HLM, gestes et communication d'urgence, remorquage de windsurf à couple et tracté, remorquage sur support, dégréer sur l'eau)</li> <li>• entretien en lien avec le DSI + analyse d'un accident</li> </ul>

UCC	type d'épreuve
UCC2	<p>Épreuve n°2:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec un public d'enfants niv. 1-2 en cours collectif. Mesure des capacités à rendre le pratiquant acteur de sa sécurité propre et collective lors des phases : de préparation (consignes sécu, échauffements, portage du matériel, mise à l'eau); de séance sur l'eau (consignes de circulation, communication entre pratiquants; consignes sécu contextuelles); de retour à terre (point de rassemblement; consignes sécu, sortie de l'eau; portage du matériel).</li> <li>entretien suite à chaque évaluation</li> </ul>
UCC3	<p>Épreuve n°2:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec un public de clients adultes ou enfants niv. 1-2 en cours collectif. Mesure des capacités à permettre un temps de pratique maximale lors des phases : de préparations (temps à terre, organisation des départs, favoriser l'entraide); de séance sur l'eau (temps de mise en place, regroupements, variation de la durée et de l'intensité en fonction du public); briefing/débriefing (précision et concision).</li> <li>entretien suite à chaque évaluation</li> </ul>
UCC4	<p>Épreuve n°2:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec un public de clients adultes ou enfants niv. 1-2 en cours collectif. Mesure des capacités à prendre en compte le projet de navigation et à le mettre en oeuvre lors des phases : d'accueil (choix du produits, adaptation du matériel au projet, convivialité et échanges); de séance sur l'eau (gestion de la dynamique de groupe, exploitation des opportunités pour faire de chaque situation une occasion d'apprentissage, répartition de l'attention équitable et individualisation); briefing/débriefing (questionnement, feedback, répartition de l'attention équitable, dynamique du groupe).</li> <li>entretien suite à chaque évaluation</li> </ul>
UCC5	<p>Épreuve n°3:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec un public de clients adultes niv. 1-2 en cours collectif ou particulier. Mesure des capacités à faire progresser le pratiquant (angle et distance d'observation, analyse, types d'interventions et/ou adaptation)</li> <li>Entretien suite à l'évaluation</li> <li>Analyse vidéo de pratiquants niv. 3, proposition de remédiation et argumentation liée au fonctionnement du support funboard ou planche à dérive.</li> </ul>
UCC6	<p>Épreuve n°4:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure des capacités à évaluer, mettre en place des outils d'autoévaluation et faire la promotion des produits du club lors des phases : de débriefing (en début de semaine); de séance sur l'eau (en milieu de semaine); de bilan de fin de stage.</li> <li>entretien suite à l'évaluation</li> </ul>
Rattrapage	<p>Possibilité de rattrapage d'un UCC la semaine suivant l'évaluation; deuxième possibilité de rattrapage lors des 3 dernières semaines des vacances d'été.</p>

## 9. Sanction de la formation

Suite à la validation et la certification des UCC1 à UCC6 par le formateur, la Fédération Française de Voile (FFV), organisme délégataire pour la mise en oeuvre de la certification délivrera au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du sport (CPNEF) le Certificat de Qualification Professionnelle d'Initiateur Voile (CQP-IV).

Fait à :

en 2 exemplaires

Le :

**Cachet, nom et signature** du bénéficiaire:

**Cachet, nom et signature** du représentant légal de l'organisme de formation:

Baud Cristelle